



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 juin 2014  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Comité d'application

Troisième réunion  
Bologne (Italie), 15 mai 2014

## Rapport du Comité d'application sur sa troisième réunion

### I. Participation et questions d'organisation

1. Le Comité d'application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) a tenu sa troisième réunion le 15 mai 2014 à Bologne (Italie).
2. Les membres ci-après du Comité ont participé à la réunion: M. Attila Tanzi (Président), M<sup>me</sup> Vanya Grigorova, M. Kari Kinnunen, M. Johan Gerrit Lammers, M. Stephen McCaffrey, M<sup>me</sup> Anne Schulte-Wülwer-Leidig, M. Aliaksandr Stankevich et M. Ivan Zavadsky. M. Saghit Ibatullin (Vice-Président) a pris part aux discussions dans le cadre de la fonction de collecte d'informations du Comité (voir section III ci-dessous). Les observateurs de l'Université de Bologne, de l'Université de Californie à Berkeley et de l'Université du Luxembourg ont également participé à la réunion.
3. Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il est reproduit dans le document ECE/MP.WAT/IC/2014/1.

### II. Demandes de conseils, communications et initiative du Comité

4. Le Comité a indiqué que les Parties n'avaient sollicité aucun conseil ni soumis aucune communication et qu'il n'avait pas non plus connaissance d'informations de nature à déclencher une initiative de sa part.



### III. Collecte d'informations

5. À sa deuxième réunion, après avoir examiné les informations fournies par un représentant d'ECOSOS, présentée comme une organisation non gouvernementale de défense de l'environnement basée à Astana, ainsi qu'un rapport analytique sur la question soumis par le Vice-Président, le Comité avait prié son président d'adresser au Kazakhstan et à la Fédération de Russie un courrier concernant la coopération relative aux eaux transfrontières dans les bassins hydrographiques de l'Irtych et de l'Ili, afin de recueillir les vues des deux Parties sur la question ainsi que toute autre information qu'elles jugeraient utile.

6. Le Comité a pris note de la lettre reçue de la Fédération de Russie. En vertu de la compétence que lui confère la section VIII de l'annexe de la décision VI/I de la Réunion des Parties (voir ECE/MP.WAT/37/Add.2), il a examiné plus avant la question et a décidé de demander à la Fédération de Russie des informations plus précises, notamment sur les incidences potentielles de la diminution notable du débit total et de la modification du régime d'écoulement du bassin hydrologique de l'Irtych, du fait de l'activité de développement menée en amont du bassin.

7. Ayant tenu compte note avec satisfaction des renseignements utiles que le Vice-Président avait fournis, le Comité a également décidé de demander au Kazakhstan de répondre à la demande d'informations que le Président du Comité lui avait adressée plus tôt, le 24 janvier 2014, au sujet des bassins hydrographiques de l'Irtych et de l'Ili.

8. Le Comité a prié les deux Gouvernements, après consultation avec la Chine au besoin et selon qu'il convenait, de bien vouloir fournir les informations ci-dessus en faisant particulièrement attention aux questions suivantes:

a) les caractéristiques techniques de l'activité de développement menée en amont des bassins visés;

b) les activités de surveillance connexes et les résultats concernant la qualité et la quantité de l'eau, ainsi que les écosystèmes;

c) les incidences, le cas échéant, de l'activité de développement sur la situation socioéconomique des populations locales dans les bassins visés;

d) la manière dont les accords bilatéraux correspondants contribuent à répondre à l'impact éventuel de l'activité de développement en question;

e) les mesures d'atténuation connexes, prises ou prévues, selon qu'il conviendra.

9. Le Comité a décidé de demander à ce que chacune des demandes ci-dessus fasse l'objet d'une réponse dans un délai de trois mois.

### IV. Activités pertinentes d'autres organes relevant de la Convention

10. Le secrétariat a informé le Comité des résultats de la dix-neuvième réunion du Bureau de la Convention (Genève, 8 avril 2014). Il a en particulier résumé les discussions menées au sein du Bureau sur la nécessité éventuelle d'introduire un système de présentation de rapports au titre de la Convention.

11. Le Comité a examiné le projet d'analyse sur la nécessité d'établir des rapports au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ECE/MP.WAT/WG.1/2014/3), établi par le secrétariat en consultation

avec le Bureau en vue de la neuvième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, et a réaffirmé que la présentation de rapports fournirait des renseignements essentiels à l'exécution des fonctions du Comité.

12. Les rapports à établir devraient mettre l'accent sur la mise en œuvre des obligations des Parties en matière de coopération, notamment sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés.

13. Le Comité était d'avis que les rapports à établir devraient être thématiques (axés sur une question précise) et clairement enracinés dans les dispositions de la Convention, étant donné que la présentation de rapports thématiques soutiendrait plus efficacement la mise en œuvre par les Parties et les travaux du Comité.

14. Le cycle de présentation des rapports devrait tenir compte d'autres obligations internationales ou régionales en matière de présentation de rapports en vue d'éviter tout double emploi et de réduire les charges administratives à leur minimum.

15. Le Comité est convenu qu'un cycle de trois ans serait approprié en vue d'examiner, en temps opportun et de manière efficace, les questions relatives à la mise en œuvre et au respect des dispositions.

16. Il a proposé de continuer de soutenir le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau dans ses travaux futurs concernant la mise au point d'une proposition relative à un mécanisme de présentation de rapports.

## **V. Promotion du mécanisme visant à faciliter et appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions**

17. Le Comité a examiné les moyens de faire mieux connaître le mécanisme visant à faciliter et appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions, notamment la possibilité de présenter le mécanisme lors de différents forums et événements, comme la réunion du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et d'autres manifestations mondiales comme le Forum mondial de l'eau et la Semaine mondiale de l'eau

18. Il a eu connaissance en particulier d'un atelier axé sur le rôle des experts scientifiques et juridiques dans la gestion des problèmes liés aux eaux transfrontières, qui devrait avoir lieu à Londres le 5 décembre 2014. Tous les membres du Comité y ont été invités en tant qu'intervenants.

19. Il a également examiné et commenté l'exposé qu'avait fait le secrétariat pour présenter le mécanisme visant à faciliter et appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions. Les membres du Comité ont convenu d'utiliser cet exposé dans leurs efforts de promotion.

20. Enfin, les membres du Comité l'ont informé de leurs efforts visant à en faire connaître les travaux, notamment dans leurs publications universitaires. Le Comité a estimé qu'un plus grand nombre de supports de communication concernant ses travaux pourrait être produit ultérieurement, comme des brochures, des entretiens vidéo avec les membres du Comité, des contributions à la Médiathèque de droit international des Nations Unies, etc.

## **VI. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions**

21. Le Comité a passé en revue les décisions prises durant la réunion et les questions qu'il examinerait probablement à sa prochaine réunion.

22. Il est convenu de tenir sa quatrième réunion le 4 décembre 2014, à Londres, juste avant l'atelier du 5 décembre, mentionné précédemment, auquel tous les membres du Comité avaient été invités en tant qu'intervenants. Le Comité a pris note des dates provisoires de sa cinquième réunion (12 et 13 mai 2015), et du lieu proposé (Vienne).

## **VII. Questions diverses**

23. Le Président a succinctement informé le Comité des discussions qui avaient eu lieu lors de la deuxième réunion du réseau informel des présidents des organes chargés de l'application et du respect des dispositions au titre des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, qui avait eu lieu à Genève, le 24 mars 2014.

## **VIII. Adoption du rapport**

24. Le Comité a chargé le secrétariat d'élaborer et de diffuser le projet de rapport sur la réunion. Il est convenu d'examiner et d'approuver ce rapport par voie électronique.

---